

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 25 septembre 2020**

Le **VINGT-CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de **SARRAN**, dûment convoqué le **21/09/2020**, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Agnès AUDUREAU.

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames Agnès AUDUREAU, Yvonne VERZYL, Annie VERGNE, Natacha FREITAS-MONEDIERE.
- Messieurs Jean-Paul MERPILLAT, Arnaud LOUCHART, Jean-Claude MALAGNOUX, Nicolas FIERLING, Bruno BARBAS, Gilles ESTRADÉ.

ABSENT(ES) EXCUSÉ(ES) : Madame Tiphaine PERIN donne pouvoir à Arnaud LOUCHART.

Monsieur Nicolas FIERLING a été élu **secrétaire**

Compte-rendu de la réunion précédente approuvé à 11 voix pour.

I/ Election d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est d'évaluer pour chaque commune membre de la Communauté de Communes, les transferts de compétences réalisés et ainsi de déterminer le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune.

Afin de garantir une juste répartition des parties engagées, chaque conseil municipal des communes membres dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.

Madame le Maire précise que les membres de la Commission des Finances de la Communauté de Communes sont également membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020).

Il convient donc d'élire un représentant du Conseil Municipal, qui n'est pas déjà membre de la Commission des Finances de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Elit** Monsieur Gilles ESTRADÉ pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;
- ✓ **Charge** Madame le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

II / Transfert de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » à la FDEE 19

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du CGCT,

Vu les statuts de la FDEE 19 approuvés lors de la réunion du Comité Syndical du 24 janvier 2019 et notamment les conditions d'exercice de cette compétence,

Considérant que la FDEE 19 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce au travers d'un schéma cohérent sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le transfert des compétences optionnelles requiert une délibération concordante de la FDEE 19 et de la collectivité en application des dispositions de l'article 6 des statuts,

Considérant que l'article 5-3 des statuts permet à la FDEE 19 d'exercer en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Après en avoir délibéré à 11 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à la FDEE 19 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ce transfert étant effectif à date d'effet de la présente, en concordance avec les modalités prévues ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à sa mise en œuvre ;
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues à la FDEE.

III / Motion de soutien au personnel de BorgWarner

Le maire de Tulle a été informé, le jeudi 25 juin 2020, de la volonté de l'équipementier automobile américain BorgWarner de fermer, en mars 2022, son usine située sur la zone d'activités de La Montane, à Eyrein - 19800. L'annonce de la prochaine disparition de cette entreprise, premier employeur privé de l'agglomération de Tulle, est un choc pour les 368 salariés, les élus et la population locale, tant elle occupe une place importante sur les plans social et économique dans le département.

Installé depuis 1995 en Corrèze, après avoir racheté l'usine de La Marque, le groupe BorgWarner s'est implanté grâce à un soutien financier très important des pouvoirs publics. En 2006, l'usine BorgWarner déménage sur la zone d'activités de La Montane, sur la Commune d'Eyrein et investit, quelques années plus tard, plusieurs millions d'euros dans l'installation d'une nouvelle chaîne de production de modules de pilotage de boîtes de vitesses automatiques, toujours grâce à des aides publiques très élevées.

Depuis 2016, l'entreprise enregistre une baisse de ses commandes et réduisait ses effectifs, qui avaient atteint jusqu'à près de 700 salariés, intérimaires compris. Néanmoins, rien ne laissait présager une décision aussi brutale et traumatisante.

Réunis dans un collectif de concertation dès le jeudi 25 juin 2020, la Ville de Tulle, la Communauté d'agglomération, le Département de la Corrèze et la Région Nouvelle-Aquitaine sont déterminés à agir ensemble pour préserver ce site industriel et ses emplois directs et indirects. Ces collectivités écartent l'hypothèse d'une disparition de ce site industriel. La Commune de Sarran apporte son soutien total à l'ensemble des salariés et à leurs familles dans cette épreuve et demande :

- le maintien de l'activité de BorgWarner sur le site

- que BorgWarner accepte d'étudier dès maintenant et de favoriser toute proposition de reprise ou de reconversion du site industriel ;
- que l'Etat apporte son appui, aussi bien financier qu'administratif, pour la reprise ou la reconversion de ce site industriel et pour la préservation de tous les emplois.

Questions diverses :

- Fleurissement : proposition de fleurir les « petits espaces » qui demandent beaucoup d'entretien (devant la mairie, salle polyvalente, wc publics, grange, monument aux morts, église) ainsi que les abords du city stade (réfléchir à des plantations pour l'ombrage des tables de pique-nique). Deux groupes sont constitués : Agnès, Arnauld, Natacha pour la réflexion sur les plantations avec l'aide de Ted Verzyl (ancien pépiniériste qui fera profiter de son savoir) ; Jean-Claude et Nicolas qui aideront à la plantation.
- Contractualisation triennale avec le Département : réunions de travail à ce sujet les 5 et 9 octobre ;
- Avancement des investissements : * Le dossier pour la table d'orientation sera à revoir car il pourra être investis une somme beaucoup moins importante. * Budgétiser l'aménagement des coins cuisines dans les appartements à louer de la grange (les 3 vides). * Voir si création de fossés sur certaines voies en 2021.
- Les conseillers discutent des candidats aux Sénatoriales et émettent un choix commun pour les élections afin que l'avis de tous soit respecté.
- Arnauld se propose pour se familiariser avec le logiciel Transbois afin de pouvoir suivre les demandes lors des congés de la secrétaire.
- La plantation des maïs est à prévoir, selon les conditions sanitaires valables en octobre.
- Le Pays d'Art et d'Histoires propose le prêt d'une exposition « Traces de migrants » au mois de mars ; les enfants de l'école travaillant sur le thème du voyage cette année, un lien pourrait être créé afin de présenter le travail des enfants pendant cette exposition.
- Des panneaux manquent sur la commune (panneaux d'interdiction (stationnement, baignade, feu) et d'information (véhicules interdits, attention enfants...), un devis global est demandé chez plusieurs fournisseurs afin de négocier les tarifs.
- Une réflexion et une étude du prix des décorations de Noël sont engagés pour décorer les hameaux, une réflexion est aussi engagée sur les décorations du bourg (à revoir, déplacer, vérifier) ;
- Le repas des aînés qui a lieu traditionnellement en janvier sera conservé (voir date) ;
- Les colis distribués aux personnes de plus de 75 ans qui ne peuvent assister au repas seront conservés mais le contenu sera modifié ;
- La cérémonie des vœux et des nouveaux arrivants en janvier ne sera pas faite car elle ne fédérerait pas la population, les personnes présentes étant toujours les mêmes. De plus, elle permettrait aux associations de se « présenter » mais cette période de l'année n'était pas propice aux présentations de festivités/projets. Il est mis en réflexion une nouvelle cérémonie qui aurait lieu à une date plus tardive (aux beaux jours ? juste avant l'été ?) ;
- Voir la SDEL pour vérification et remise en service de tout l'Eclairage Public ;
- Réfléchir au prochain bulletin d'informations (trimestriel) ;
- Vérifier coupure gaz salle associative ;
- Voir l'écoulement des eaux suite à l'enfouissement des réseaux secteur hauts de sarran / le fournel ;

- Demander à la Comcom si elle fournit des arceaux et des arrêts pour les bennes à ordures ménagères ;
- Vérifier le miroir aux hauts de sarran (à changer ou à nettoyer ?) ;
- Une coiffeuse a demandé si elle pourrait venir s'installer sur une place (simple demande de permission de stationner) à un rythme régulier (1*/semaine, 1*/15 jours ou 1*/mois) dans son camion équipé. Le Conseil est favorable à cette proposition ;
- Un chemin de randonnée autour des croix est envisagé ; Claude Clément et Marcelle Lemaire ayant déjà produit un travail fastidieux de référencement, un groupe de travail autour de ce chemin se constitue : Annie, Bruno et Nicolas ;
- Il faudrait désencombrer le Four à pain du Bru qui est sur le passage d'une randonnée et qui est un patrimoine préservé de la commune.